



INFOS TRAVAUX



AVENUE DES VILLES JUMELÉES REQUALIFICATION DE LA VOIRIE

La Ville engage du **lundi 13 mai au vendredi 7 juin les travaux de requalification de l'avenue des Villes Jumelées**. Pour ce faire, **la circulation et le stationnement des véhicules automobiles seront interdits durant les travaux**, qui s'organiseront de la manière suivante :

- Démolition du revêtement actuel de chaussée et des trottoirs.
- Mise ne œuvre des bordures, pavés et autres éléments de voirie.
- Réalisation des revêtements de chaussée et de trottoirs.
- Marquage au sol, mise en place du mobilier urbain.
- Plantation de nouveaux arbres de haute tige.
- Nettoyage du revêtement du parvis de l'Eglise.



Du lundi 13 mai au vendredi 7 juin de 8h à 17h, la circulation automobile sera interdite dans la section de l'avenue des Villes Jumelées comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et le n°2. Les riverains pourront accéder à leur propriété en empruntant l'avenue des Villes Jumelées comprise entre les n°s 2 à 4 qui sera mise en double sens.



Le stationnement des véhicules automobiles sera interdit et déclaré gênant sur l'ensemble des places de stationnement situées dans l'avenue des Villes Jumelées, section comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et le n°2.

Pour garantir à nos prestataires les meilleures conditions de travail et pour ne pas accroître la durée de leur intervention, je vous remercie de bien vouloir respecter les dispositions de stationnement et de circulation qui seront indiquées dans les arrêtés affichés sur site ainsi que sur la signalétique de chantier.

Les services techniques restent à votre disposition au 01 47 71 54 26 pour tout complément d'information.

